

Les effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à l'exploration et l'exploitation gazière



## Mémoire

Présenté à  
Madame Rita Leblanc  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Dans le cadre d'un bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur les  
Effets liés à l'exploration et l'exploitation des ressources naturelles sur les  
Nappes phréatiques aux Îles-de-la-Madeleine, notamment ceux liés à  
L'exploration et l'exploitation gazière

Par  
Stéphane Poirier et Martin Poirier, fondateurs  
Du mouvement citoyen « Non à une Marée Noire dans le Saint-Laurent »

Amqui, le 14 juin 2013

## **Introduction**

Depuis près d'une décennie, le peuple québécois est confronté à une multitude de projets énergétiques controversés : les minis-centrales hydroélectriques privées, les projets des centrales thermiques comme celles du Suroît et de Bécancour, le développement éolien anarchique, la réfection de Gentilly-2, les mégas projets hydroélectriques comme celui de la Romaine, les projets de port méthanier de Cacouna et de Lévis, le « far west » minier encadré par la fameuse Loi sur les mines et maintenant, le gaz de schiste et le pétrole de schiste, les projets de forages gaziers aux Îles de la Madeleine et les hydrocarbures « offshore » dans le golfe du Saint-Laurent avec la structure géologique potentielle de Old Harry. Que de perte de temps et d'énergie à s'entêter à cultiver de bien mauvais terreaux!

Par ailleurs, il faut se rappeler que, suite à la grande consultation publique de 1995 sur l'avenir énergétique de la province, la société civile québécoise avait priorisé trois grandes orientations en matière de développement futur du secteur de l'énergie; l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la poursuite du développement de grands complexes hydroélectriques seulement si nous avons encore des besoins énergétiques à combler.

## **Amorcer la transition**

La responsabilité anthropique dans le réchauffement climatique global actuel fait consensus au sein de la communauté scientifique. Les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines continueront d'augmenter inévitablement si nous poursuivons un modèle de société assoiffé d'énergies fossiles. Nous avons déjà rencontré le pic de production du pétrole selon les experts les plus réalistes alors que les plus optimistes prévoient qu'il sera atteint d'ici 2035 ! En 2005, le Département de l'Énergie des États-Unis a publié un document connu sous le nom de rapport Hirsch. Il mentionne que « le pic pétrolier mondial pose aux États-Unis et au monde un problème de gestion des risques sans précédent. Les prix du pétrole et la volatilité sur le marché augmenteront considérablement. Sans un programme d'atténuation appropriée, les coûts économiques, sociaux, environnementaux et politiques seront sans précédent. »

Nous sommes à l'aube d'une grande révolution énergétique et il est de notre responsabilité de s'y préparer. Pour y faire face, nous devons faire pression sur nos gouvernements afin qu'ils mettent en place, de toute urgence, une stratégie d'indépendance aux énergies sales en passant par une redéfinition globale de notre mode de vie énergivore. Deviendrons-nous un modèle phare pour le reste du monde ou resterons-nous passifs en attendant les directives?

### **Un cadre chaotique et révoltant**

Pendant ce temps, au Québec, l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures sont toujours encadrées par **la loi des mines**. Cette loi a actuellement préséance sur les lois en matière d'environnement, de protection du territoire agricole et d'aménagement du territoire. Par exemple, leurs projets ne sont pas soumis à des audiences génériques devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Les entreprises peuvent même exproprier les propriétaires récalcitrants, s'il y a lieu. De plus, les redevances perçues par notre gouvernement sont limitées à 16%, excluant toutes les mesures fiscales favorables à l'entreprise privée. Par Exemple, en 2009, le gouvernement québécois a obtenu seulement 31 millions de dollars sur les 6 milliards de revenus déclarés par l'industrie minière [1]! Le cadre de développement qui est proposé par le gouvernement n'est aucunement orienté vers un enrichissement des collectivités, mais plutôt orienté par et pour les entreprises privées. De plus en plus, nous assistons à une socialisation des déficits et à une privatisation des profits, et ce, dans bien des secteurs notamment celui des ressources naturelles.

D'ailleurs, il faut souligner que lorsque la nationalisation de l'hydroélectricité fut complétée en 1962, avec l'équipe de Jean Lesage, « le gouvernement du Québec a également nationalisé, par le truchement de la SOQUIP (Société québécoise d'initiatives pétrolières créée en 1969) et puis par la mise sur pied de la division Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec, les droits d'exploration et d'exploitation du gaz et du pétrole au Québec [2]. » Le peuple québécois a donc été spolié, car nous n'avons pas été consultés sur notre désir ou non de voir ces sociétés d'État devenir privées. C'est pourquoi, entre autres, suite au démantèlement de la section Gaz et Pétrole d'Hydro-Québec (par le gouvernement libéral de Jean Charest, en 2007), que la quasi-totalité du sous-sol

correspondant aux principales terres habitées et habitables du Québec, incluant le territoire madelinot, furent cédées pour une bouchée de pain (prix annuel : 10 cents l'hectare) à l'entreprise privée! À la lumière des précédentes informations, il est tout à fait légitime et souhaitable que de plus en plus de citoyens revendiquent la tenue d'une commission d'enquête publique au sein du ministère des Ressources naturelles afin d'y voir plus clair dans cette sinistre affaire.

### **Une gestion intégrée des ressources s'impose**

Le Québec et les autres provinces maritimes, entourant le golfe du Saint-Laurent, doivent opter pour une stratégie énergétique viable, axée sur les énergies renouvelables avant de s'orienter dans un développement énergétique non durable et dangereux sur les plans économiques et environnementaux comme celui des hydrocarbures. Les revenus générés par les « industries renouvelables » comme celui de la pêche et du tourisme sont de l'ordre de 130 millions de dollars par année et ce, uniquement pour l'archipel madelinot. Il est inacceptable de voir naître une industrie aussi irresponsable que celle des hydrocarbures au sein d'un milieu si fragile comme celui des Îles de la Madeleine.

Cette industrie, datant du vingtième siècle, nous plongera nécessairement vers un recul considérable de notre société. Lorsqu'il est urgent d'enclencher une véritable « décarbonisation » de notre économie et que plusieurs pays luttent difficilement afin de réduire leur dépendance aux hydrocarbures, ici on nous dit que ce sera fait sans véritable danger et que nous devons explorer et exploiter ces ressources carbonées pour le bien de notre économie et pour la survie de nos régions. Les communautés côtières, du golfe du Saint-Laurent, jouissent d'une économie orientée vers l'avenir, vers une véritable durabilité, en puisant dans leurs gisements renouvelables comme celui du tourisme ainsi que celui de la pêche depuis plusieurs décennies. L'arrivée de cette industrie risque de compromettre durablement leur mode de vie et leur économie pour les générations à venir.

### **Conclusion**

Malgré l'intention du gouvernement de tenir un BAPE sur l'impact de l'exploitation des hydrocarbures aux Îles de la Madeleine, nous exigeons que celui-ci soit

élargi à l'ensemble des composantes géographiques du territoire et non seulement aux nappes phréatiques. Par ailleurs, il faut préciser qu'il serait essentiel de mener des études scientifiquement indépendantes au sujet d'une contamination possible provenant du sous-sol vers la nappe phréatique et non seulement de la contamination potentielle issue de la surface vers la nappe phréatique.

De plus, nous exigeons que les communautés de la Gaspésie et de l'île d'Anticosti puissent également bénéficier d'un tel processus démocratique. Malgré que ce soient des projets distincts et qu'ils touchent des réalités régionales différentes, il est important de rappeler que ceux-ci s'inscrivent tous dans le développement de l'industrie des énergies fossiles majoritairement non conventionnelles au Québec. Par ailleurs, nous réclamons la tenue d'un grand débat public sur l'avenir énergétique du Québec à l'instar de celui mené par le Parti québécois de Jacques Parizeau, en 1995, qui donna naissance au rapport intitulé « *Pour un Québec efficace* ». Toutefois, dans un premier temps et par souci de cohérence, nous demandons au gouvernement du Québec qu'il mandate le BAPE afin que celui-ci puisse étudier les impacts de l'ensemble de la filière de l'exploration et de l'exploitation des énergies fossiles au Québec. Ainsi, si le nouveau gouvernement péquiste veut être cohérent avec sa décision d'imposer un moratoire sur le gaz de schiste, il doit également y inclure le pétrole de schiste et les autres formes d'énergie fossile sur le territoire. C'est à nous d'y voir!

Jusqu'à présent, tout ce qui a été obtenu, dans ce dossier fort complexe et scandaleux, provient de l'intelligence citoyenne du peuple québécois qui a su réagir de façon éclairée et consciencieuse face à l'arrivée colonisatrice des gazières et des pétrolières. Jamais une industrie n'a autant soulevé une colère et un refus aussi catégorique de la part de la société civile! Nous souhaitons que le gouvernement assume ses promesses électorales et ses responsabilités envers l'ensemble de la collectivité québécoise au sein de ce dossier.

Les alternatives énergétiques, afin de répondre aux besoins en énergie des Îles, existent. En effet, il ne suffit que d'évoquer le projet de coupler le potentiel éolien du territoire insulaire avec un câble électrique sous-marin pour réaliser que c'est possible de faire autrement. Quoi qu'il en soit, la décision ultime de propulser les Îles de la

Madeleine vers les énergies du passé ou non doit revenir aux communautés de l'archipel. De nombreuses organisations citoyennes ont milité et militent encore aujourd'hui afin que les Madelinots ainsi que l'ensemble de la société québécoise puissent jouir d'une pause afin de faire toute la lumière de façon indépendante et transparente au sein de ce dossier fort complexe qui est celui des hydrocarbures.

« *Fin du document* »

### **Références**

[1] MOUSSEAU, N., « Un autre exemple d'opposition systématique des Québécois au progrès ? », *L'action nationale*, vol. C, nos 9-10, Sherbrooke, 2010, p. 56.

[2] DECLARATION MAÎTRES CHEZ NOUS 2011, [En Ligne], <http://www.ledevoir.com/documents/pdf/manifeste.pdf> (Page consultée le 14 juin 2013)